



HAL
open science

Mutation du travail et doctrine de prévention

Alexis Chambel, Valérie Pueyo, Pascal P. Beguin

► **To cite this version:**

Alexis Chambel, Valérie Pueyo, Pascal P. Beguin. Mutation du travail et doctrine de prévention. 36e Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Jun 2020, Strasbourg, France. 81 (5), pp.741, 2020, 10.1016/j.admp.2020.03.810 . hal-03118998

HAL Id: hal-03118998

<https://hal.science/hal-03118998>

Submitted on 22 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mutation du travail et doctrine de prévention

Auteur.e.s : Alexis CHAMBEL, Valerie PUEYO, Pascal BEGUIN. Laboratoire EVS (UMR 5600)

alexis.chambel1@univ-lyon2.fr, valerie.pueyo@univ-lyon2.fr, pascal.beguin@univ-lyon2.fr

Thèse financée par le Parcours Doctoral National en Santé Travail coordonné par l'EHESP dans le cadre du Plan Santé Travail 3

1 Introduction

Cette thèse débutée au 1er octobre 2019 marque la continuation d'une action de recherche, réalisée pour la DGT dans le cadre du PST3 (Plan Santé Travail 3), qui a porté sur la prévention des risques professionnels des aides à domicile salariés de « particuliers employeurs » (Pueyo, Ruiz, et al., 2019). Ce travail préliminaire a conduit à interroger ce qu'on peut désigner comme une « doctrine de prévention » (ibid.) actuellement mobilisée pour penser, cadrer et agir la prévention.

Un travail de conceptualisation est depuis opéré autour de la doctrine de prévention à partir de la notion de « dispositif » dans la philosophie de Foucault (1977). Celui-ci peut être défini succinctement comme un ensemble d'éléments hétérogènes qui font système. La nature des éléments peut être extrêmement variable : « des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit » (ibid.), le dispositif étant le système formé par ces éléments. Parler de système renvoie à une diversité de mécanisme d'interaction et d'interdépendance, Foucault emploie ici le terme de « jeux ». La représentation opérée sur ce poster vise à mettre en avant la place de certains éléments au coeur de la doctrine, autrement dit une partie de ces « jeux ».

Un dispositif émerge dans un contexte d'urgence, pour répondre à un objectif spécifique, et par extension oriente l'action. Celui qui représente la doctrine de prévention a émergé au milieu du XIXème siècle en réponse à la dégradation de l'état de santé des populations ouvrières. Il s'est ainsi historiquement construit et développé en réponse à un modèle d'organisation du travail industriel. Les mutations que rencontrent aujourd'hui les situations de travail via la dynamique servicielle viennent questionner la doctrine de prévention en place.

L'objectif de ce travail de recherche est d'identifier les points de dissonance entre la doctrine de prévention en place et les activités de service.



2

La doctrine de prévention pourrait être imaginée comme un prisme au travers duquel est observé le réel.

Elle en permet le découpage et une compréhension.

4 Les éléments structurants

Ces éléments sont des objets théoriques incontournables solidement ancrés dans la doctrine. La trilogie danger-risque-exposition relève de cette catégorie.

Nous nous attarderons plus spécifiquement sur le concept d'exposition qui opère le lien entre le danger et le travailleur. Issue des approches épidémiologiques (Volkoff, 1998 cité par Gilles (2013) p.196), il est aujourd'hui mobilisé dans l'hygiène industrielle pour la prévention des expositions aux produits chimiques en milieu de travail (Galey, 2019). Dans ce contexte, l'exposition est définie comme une quantité de matière inhalée, ingérée ou en contact avec la peau. Par extension et glissement, la doctrine mobilise ce concept pour l'ensemble des risques dans une logique d'effet-dose. De plus, le concept d'exposition rend complexe le traitement des problématiques multifactorielles, permettant difficilement la prise en compte des interactions et de la situation (Dallat et al., 2017 cité par Galey (2019) p.50).

5 Les éléments sous-jacents

Il s'agit d'impensés, des choses qui vont de soi et sont généralement de l'ordre de la représentation. Ils n'ont pas vraiment d'épaisseur, pas vraiment de définition, il relève du non-dit mais sont pourtant là, un peu en arrière-plan.

A titre d'exemple on peut ici citer le travail et le travailleur.

- Le travail est perçu par la doctrine de prévention comme source de dégradation de la santé. Il est appréhendé via l'objectivable et le prescrit (Pueyo, Ruiz, et al., 2019).

- Le travailleur est quant à lui pensé par la doctrine de prévention comme étant un salarié inscrit dans une relation de subordination. Individu standard et normé, il est le « facteur humain » source d'erreur potentielle et doit être protégé du système, de lui-même et des autres via la mise en place de barrières, matérielles et immatérielles. Les travailleurs sont alors traités comme des agents passifs, modèle auquel participe le concept d'exposition. Ils deviennent « des objets de droit, subissant leurs conditions de travail » (Lecocq et al., 2018, p. 44)

3

Les pôles de la santé et de la sécurité

Le pôle peut se définir comme étant un « point central qui exerce une attraction, un rayonnement » (CNRTL). Au coeur de la doctrine de prévention, la santé et la sécurité tiennent une place particulière. Ils sont respectivement le centre de tout un sous-système d'éléments pouvant circuler plus ou moins aisément d'un pôle à l'autre de la doctrine et s'influençant mutuellement.

La sécurité se distingue par une « réalité de l'absence » (Cuvelier, 2011) : la doctrine de prévention porte une vision de la sécurité substantialiste et extrinsèque. Elle dispose d'une existence en propre qui se caractérise à la fois au regard de l'absence de survenue d'accident du point de vue de la situation et, à l'échelle du système, par l'ensemble des éléments mis en place pour permettre de les éviter.

La santé présente quant à elle une certaine ambivalence. Si les textes et l'esprit s'inscrivent sans ambiguïté dans un modèle de la santé relevant de l'état de complet bien-être dépendant du corps, de l'esprit et du social, il ne s'agit pas de celui réellement mobilisé. Les modalités d'action et les acteurs qui portent la doctrine de prévention s'inscrivent dans une dynamique qui, en toile de fond, dessine l'ancrage de la pathologie. La santé se définit alors, à l'image de la sécurité, par la négative dans les contours de l'absence de maladie ou d'infirmité (Pueyo, Ruiz, et al., 2019).

L'articulation entre les deux champs représentent une zone floue de la doctrine de prévention, à la fois relativement distincts du point de vue théorique, mais fréquemment mobilisés conjointement par les acteurs. La santé devient alors conséquence de l'absence de survenue d'accident. Être en santé et être en sécurité se rejoignent alors, déniaient à la santé le reste de ses composantes.

6

Une conceptualisation en cours

Ce travail de recherche se poursuit, d'autres « jeux » (Foucault, 1977) se démarquent comme par exemple :

- Les registres de connaissances et courant de pensée relèvent plutôt des « bornes de savoirs » (ibid.) qui naissent du dispositif et le conditionnent. Ils marquent l'ensemble des autres éléments.

- Les schémas d'action mettent en mouvement les autres composantes du dispositif dans la rencontre entre le réel et les acteurs porteurs de la doctrine. Ils donnent alors lieu à des recompositions singulières.

- Les objets matériels et symboliques cristallisent les autres éléments dans le réel, leur donnant une forme physique, comme dans un mécanisme d'agrégation.

8

Méthodologie

Afin de réinterroger les points de dissonance entre la doctrine de prévention en place et les activités de service, plusieurs projets de prévention sont conduits dans des activités de services différents.

L'objectif n'est est d'être représentatif de l'ensemble des activités de service mais d'en choisir qui s'éloignent du modèle industriel selon différents paramètres.

Le point de vue de la doctrine de prévention est porté par des acteurs de la prévention qui sont soit parties intégrantes du projet, soit interrogés à la suite de ces projets sur les actions qui ont été déployées.

Un premier travail de terrain est en cours auprès d'une association proposant un service de médiation sociale.

Bibliographie

- Cuvelier, L. (2011). De la gestion des risques à la gestion des ressources de l'activité : Étude de la résilience en anesthésie pédiatrique (thesis). Paris, CNAM.
- Dallat, C., Salmon, P. M., & Goode, N. (2017). Risky systems versus risky people : To what extent do risk assessment methods consider the systems approach to accident causation? A review of the literature. Safety Science, 119, 266-279.
- Foucault, M. (1977). Le jeu de Michel Foucault. Dits et écrits (Gallimard, Vol. 3, p. 298-329).
- Galey, L. (2019). Comprendre les situations d'exposition aux nanoparticules par l'intégration de l'activité de travail à la mesure : Vers une construction de la prévention (thesis). Bordeaux.
- Gilles, M. (2013). Compter pour peser : La quantification de la « santé au travail » en entreprises : entre institutionnalisation et ambiguïtés conceptuelles (thesis). Paris, EHESS.
- Lecocq, C., Dupuis, B., & Forest, H. (2018). Santé au travail : Vers un système simplifié pour une prévention renforcée.
- Pueyo, V., Ruiz, C., Haettel, B., & Béguin, P. (2019). Connaissance des situations réelles de travail des aides à domicile et doctrine de prévention (Recherche réalisée pour la Direction Générale du travail dans le cadre du troisième Plan Santé au Travail (PST3)). Lyon.
- Volkoff, S. (1998). Représentativité, significativité, causalité : L'ergonomie au contact des méthodes épidémiologiques. Des évolutions en ergonomie. Toulouse: Octarès Éditions.
- Vuillemin, J.-C. (2012). Réflexions sur l'épistémologie foucauldienne. Cahiers philosophiques, 130(3), 39-50.

7

Les activités de types industrielles présentent de nombreuses caractéristiques mais l'une des plus représentatives est la logique de rationalité taylorienne. Du point de vue du modèle théorique, l'entreprise y est dominée par l'employeur, au travers du pouvoir de la propriété pour les moyens matériels et de la subordination pour les moyens humains. Le travail y bénéficie d'une prescription forte qui remplace la subjectivité de l'individu. Le travailleur n'a alors plus qu'une seule tâche à réaliser : respecter les consignes qui ont été pensées pour sa productivité, mais également sa santé et sa sécurité. La doctrine, s'inscrivant dans ce modèle, cherche à convaincre l'employeur et à sensibiliser les travailleurs pour qu'ils respectent ses consignes.



Activités industrielles



Activités servicielles



Les activités de types servicielles possèdent des caractéristiques qui débordent le périmètre appréhendé par la doctrine de prévention. L'exemple le plus représentatif est le bénéficiaire. Coproducteur du service et source de prescription, il bouscule la stabilité du cadre posé par l'employeur. Au travers du prisme de la doctrine de prévention, il est alors dénié de sa singularité et devient un risque qui doit être maîtrisé. Barrières matérielles et organisationnelles seront déployées pour s'en protéger et ce, sans prendre en compte les caractéristiques et finalités de l'interaction avec le travailleur.